



## Conseil exécutif

Centième session  
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

CE/100/1 prov. annot.  
Madrid, 21 avril 2015  
Original : anglais

### Ordre du jour provisoire annoté

#### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour** (document CE/100/1 prov. rev.1)

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de la session a été établi par le Secrétaire général en accord avec le Président du Conseil. Il couvre toutes les questions soumises au Conseil conformément à l'article 19 des Statuts et aux décisions adoptées par le Conseil à ses précédentes sessions.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est présenté.

#### **Point 2. Communication du Président** (document CE/100/2)

Le Président du Conseil ouvre la session par une communication adressée aux Membres, conformément à la décision CE/DEC/3(LVIII) adoptée à Lisbonne en juin 1998.

#### **Point 3. Rapport du Secrétaire général**

##### *Partie I : Situation actuelle et activités*

Le Secrétaire général informe le Conseil de la situation actuelle du tourisme international, du programme de travail et des activités de l'OMT au sein du système des Nations Unies.

##### **a) Le tourisme international en 2014 et 2015** [document CE/100/3(a)]

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation du tourisme international en 2014 et 2015.

##### **b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales** [document CE/100/3(b)]

Le Secrétaire général informe le Conseil du travail réalisé par le secrétariat pour faire une place au tourisme dans les priorités nationales et internationales.



c) **Priorités et vision de la Direction** [document CE/100/3(c)]

Le Secrétaire général rend compte au Conseil des priorités du secrétariat et de la vision de la Direction.

d) **Exécution du programme général de travail pour la période 2014-2015** [document CE/100/3(d)]

Le Conseil est saisi d'un rapport sur les activités menées par le secrétariat aux fins de la mise en œuvre du programme général de travail pour la période biennale 2014-2015.

e) **Activités de l'OMT dans le système des Nations Unies** [document CE/100/3(e)]

Des informations sont fournies concernant la participation de l'OMT aux différents mécanismes et réseaux interorganisations mis sur pied par les Nations Unies et aux réunions de coordination du système.

f) **Rapport du Groupe de travail sur l'aide publique au développement** [document CE/100/3(f)]

Le Conseil est saisi d'un rapport consacré aux activités du Groupe de travail sur l'aide publique au développement pour aider le secrétariat à faire que l'Organisation soit pleinement admise à bénéficier de l'aide publique au développement et mobiliser de nouvelles ressources en sa faveur.

g) **Politique de l'OMT en matière de publications** [document CE/100/3(g)]

Le Conseil exécutif est saisi pour information d'un rapport ayant pour objet de définir les principes guidant le travail du secrétariat dans le domaine des publications.

**Point 4. Rapport du Comité du programme et du budget (Partie I : programme 2014-2015)** (document CE/100/4)

Un rapport est présenté par le Comité du programme et du budget sur toutes les questions liées au programme général de travail 2014-2015.

**Point 5. Rapport du Secrétaire général**

*Partie II : Questions administratives et statutaires*

Le Secrétaire général informe le Conseil des questions administratives et statutaires.

a) **Situation financière de l'Organisation** [documents CE/100/5(a) et CE/100/5(a) Add.1]

Un rapport est présenté sur la situation financière actuelle de l'Organisation, y compris sur l'état d'avancement de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

b) **Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2014** [document CE/100/5(b)]

Un rapport est présenté sur les comptes de gestion pour 2014, accompagné des états financiers pertinents. Il inclut le rapport établi par les commissaires aux comptes de l'Organisation désignés par l'Allemagne, l'Espagne et l'Inde [Membres élus à ces postes par l'Assemblée générale aux termes de la résolution A/RES/627(XX)].

c) **Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-neuvième période financière (2012-2013)** [document CE/100/5(c)]

Un rapport est présenté au Conseil sur la clôture de la dix-neuvième période financière de l'Organisation, les comptes de chacun des deux exercices financiers ayant déjà été examinés par les commissaires aux comptes et soumis au Conseil.

d) **Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement** [document CE/100/5(d)]

Le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution A/RES/616(XX) de l'Assemblée générale concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Il fournit au Conseil une liste des Membres auxquels s'appliquent les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts. Il lui rend compte également du respect des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant d'une suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

e) **Point sur les Membres** [document CE/100/5(e)]

Le Secrétaire général présente au Conseil un point de la situation concernant les Membres de l'Organisation.

f) **Rapport sur les ressources humaines** [document CE/100/5(f)]

Le Secrétaire général informe le Conseil de la structure et de la situation des ressources humaines de l'Organisation.

g) **Recommandations du Corps commun d'inspection dans le contexte du Livre blanc** (pas de document)

Le Secrétaire général rendra compte verbalement de la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les rapports et les notes du Corps commun d'inspection.

h) **Rapport sur la fonction de déontologie** [document CE/100/5(h)]

Le Conseil est saisi d'un rapport sur la fonction de déontologie au secrétariat de l'OMT.

**Point 6. Rapport du Comité du programme et du budget (Partie II : budget 2014-2015)** (document CE/100/4)

Le Comité du programme et du budget soumet un rapport sur toutes les questions financières et administratives liées au budget 2014-2015

### **Point 7. Projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017**

a) **Rapport du Secrétaire général** [document CE/100/7(a)]

Conformément à l'article 19 des Statuts, paragraphes d) et e), le projet de programme de travail et budget pour 2016 et 2017 est soumis au Conseil. Il a été préparé d'après les priorités définies au moyen de l'enquête réalisée auprès des Membres.

b) **Rapport du Comité du programme et du budget (Partie III : 2016-2017)** (document CE/100/4)

Un rapport est présenté au Conseil par le Comité du programme et du budget sur le projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017.

### **Point 8. Membres affiliés**

a) **Rapport du Président des Membres affiliés** [document CE/100/8(a)]

Le Président des Membres affiliés présente une analyse de la situation actuelle et des initiatives menées par le programme des Membres affiliés depuis la date du dernier rapport au Conseil.

b) **Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié** [document CE/100/8(b)]

Le Conseil est saisi des recommandations du Comité concernant les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il a examinées lors de sa réunion tenue en marge des travaux de la centième session du Conseil.

### **Point 9. Journée mondiale du tourisme : propositions à l'Assemblée générale de thèmes et de pays hôtes pour 2016 et 2017** (document CE/100/9)

Le rapport sous ce point contient des propositions de thèmes pour les éditions 2016 et 2017 de la Journée mondiale du tourisme, que le Conseil est invité à approuver en vue de les recommander à l'Assemblée. Conformément à la rotation géographique convenue aux termes des résolutions A/RES/470(XV) et A/RES/638(XX), ces éditions de la Journée mondiale du tourisme se tiendront en Asie de l'Est et Pacifique en 2016 et au Moyen-Orient en 2017.

### **Point 10. Préparatifs de la vingt et unième session de l'Assemblée générale** (document CE/100/10)

Le Secrétaire général et le pays hôte informent le Conseil de l'état d'avancement des préparatifs en vue de la vingt et unième session de l'Assemblée générale devant se tenir à Medellín (Colombie), du 12 au 17 septembre 2015.

**Point 11. Recommandations du Comité mondial d'éthique du tourisme concernant la proposition du Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan : « La prévention de la promotion de zones de conflit comme destinations touristiques et de l'utilisation du tourisme à des fins illégales » [décision 1(XCIX) du Conseil exécutif] et proposition de projet de résolution du Gouvernement azerbaïdjanais** (document CE/100/11 rev.1)

Le Secrétaire général soumet au Conseil les recommandations du Comité mondial d'éthique du tourisme concernant la proposition du Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan : « La prévention de la promotion de zones de conflit comme destinations touristiques et de l'utilisation du tourisme à des fins illégales » et la proposition de projet de résolution du Gouvernement azerbaïdjanais.

**Point 12. Lieu et dates de la cent unième et de la cent deuxième sessions du Conseil exécutif** (document CE/100/12)

Le Secrétaire général informe les membres du Conseil du lieu et des dates de ses prochaines sessions, qui se tiendront dans le cadre de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

**Point 13. Discussion thématique « L'innovation dans le tourisme : à la recherche de nouvelles pistes pour remédier à la saisonnalité »** (document CE/100/13)

Le Conseil aura deux heures pour débattre du thème « L'innovation dans le tourisme : à la recherche de nouvelles pistes pour remédier à la saisonnalité ».

**Point 14. Examen et adoption des projets de décision de la centième session du Conseil exécutif**

Conformément à la pratique établie, les projets de décision de la centième session sont soumis au Conseil pour adoption lors de la dernière séance de travail.